

Parlement, période de session de janvier 2009

Objet: Agressions à l'encontre de chrétiens dans le sud-est de la Turquie

Depuis de nombreuses années, l'Union européenne critique la Turquie pour le traitement de ses minorités nationales. Le dernier exemple d'agression est la façon dont les autorités ont approuvé illégalement la confiscation de terres appartenant au monastère Mor Gabriel, tout en incitant à l'occupation de terrains qui appartiennent aux assyriens/syriens.

Le débat actuel sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne se déroule entre des partisans et des adversaires qui n'osent pas, en général, avouer l'importance qu'ils accordent à l'argument de "bonne conscience".

C'est ainsi que nombre de gens qui, au fond d'eux-mêmes, sont contre l'adhésion de la Turquie, n'osent pas *se prononcer* contre, de peur d'être taxés de turcophobie, c'est-à-dire de xénophobie et d'islamophobie, voire de racisme. Il y a même des gens qui soutiennent explicitement l'adhésion pour la même raison.

Du fait de ces gens, le débat porte sur « Pourquoi pas la Turquie ? » (c'est-à-dire « Osez donc avouer votre racisme en refusant l'adhésion ! ») et jamais sur « Pourquoi la Turquie », alors que le Maroc et la Tunisie sont francophones, plus proches et moins peuplés, et que la Russie, le Belarus ou l'Ukraine sont clairement des pays européens ?

Beaucoup de partisans de l'adhésion le sont pour se donner bonne conscience, par une sorte de « discrimination positive » à l'égard de musulmans qu'ils considèrent au fond d'eux-mêmes comme inférieurs et défavorisés. Ils ignorent ainsi le caractère insultant d'une telle attitude à l'égard du peuple turc, dont la civilisation a eu une période de rayonnement intellectuel et artistique remarquable pendant le règne de Soliman le Magnifique, au XVI^{ème} siècle.

A l'inverse, certains adversaires de l'adhésion le sont pour des raisons tout aussi mauvaises et inavouables.

Martin D., 2007, http://www.danielmartin.eu/Politique/Adhesion-Turquie.htm#_Toc168366331, janvier 2009

Adhésion de la Turquie à l'UE : l'Autriche annonce un référendum

Publié: lundi 25 août 2008, euroactiv.com

Un nouvel obstacle semble s'être mis en travers de l'adhésion de la Turquie à l'UE. L'Autriche, un état critique à l'égard d'Ankara, s'est en effet engagée à soumettre la question à sa population au cas où l'Union accepte la tentative d'adhésion de la Turquie.

Les partis de la coalition se sont mis d'accord pour organiser un référendum. C'est ce qu'a indiqué la Ministre autrichienne des Affaires étrangères Ursula Plassnik dans le quotidien allemand Frankfurter Allgemeine Zeitung du samedi 23 août.

Selon elle, ils ont une bonne raison d'agir ainsi : en effet, l'adhésion de la Turquie apporterait une nouvelle dimension à l'intégration européenne et à l'UE.

Si l'Autriche se décidait effectivement à soumettre l'adhésion de la Turquie au référendum, il existe de fortes chances que les citoyens votent contre. En effet, les sondages ont à plusieurs reprises indiqué que l'Autriche était le membre le plus sceptique à l'égard de l'adhésion de la Turquie, avec parfois 80 % des sondés se déclarant contre. Cependant, les négociations d'adhésion avec la Turquie ne devraient pas aboutir avant 2014.

(...)

L'eurodéputé libéral britannique et Vice-président de la commission parlementaire mixte UE-Turquie Andrew Duff a appelé à ne pas prêter trop d'attention à la proposition autrichienne. Il l'a rejetée en indiquant qu'elle relevait « de la campagne électorale autrichienne ».

Il a toutefois reconnu que cette promesse n'était pas une surprise. En effet, l'aversion traditionnelle de l'Autriche à l'égard de la Turquie est bien ancrée. C'est pourquoi les partis autrichiens ont souvent tendance à faire de la Turquie un sujet politique, a-t-il indiqué à EurActiv.

Les campagnes critiques à l'égard de la Turquie ne sont pas un phénomène exclusivement autrichien. En effet, elles sont également répandues dans des pays comme l'Allemagne et la France, deux poids lourds de l'Europe. Ainsi, le Président français Nicolas Sarkozy a répété à plusieurs reprises qu'il considérait que la Turquie ne faisait pas partie de l'Europe. En Allemagne, la coalition actuellement au pouvoir entre les chrétiens-démocrates et les sociaux-démocrates est divisée quant aux perspectives européennes de la Turquie.

Alors que les sociaux-démocrates estiment que l'adhésion turque serait favorable au bloc, le parti de la Chancelière Angela Merkel adopte une position similaire à celle de M. Sarkozy. Aussi bien Mme Merkel que M. Sarkozy sont partisans d'une offre de partenariat privilégié avec l'UE. La Turquie rejette pourtant cette offre, la considérant insuffisante.

Mesdames, Messieurs,

L'Union européenne s'est engagée dans des processus d'élargissement d'une ampleur sans précédent. Elle a achevé en 2007 son cinquième élargissement à douze nouveaux Etats membres et a commencé un sixième cycle d'élargissement incluant la Turquie qui est une puissance politique et économique majeure de 72 et bientôt 90 millions d'habitants.

L'enjeu est que cet élargissement se réalise sans affaiblir l'élan vers l'intégration européenne et la constitution d'un acteur international de premier plan parmi les six ou sept Etats-continentaux et grands ensembles régionaux du XXI^e siècle.

L'Union européenne a ouvert les négociations d'adhésion avec la Turquie et la Croatie le 3 octobre 2005. Trois ans après, il apparaît que le progrès des négociations et des réformes en Turquie a été ralenti par de très fortes tensions politiques intérieures concernant les équilibres fondamentaux de l'Etat démocratique et laïc et de la société turcs.

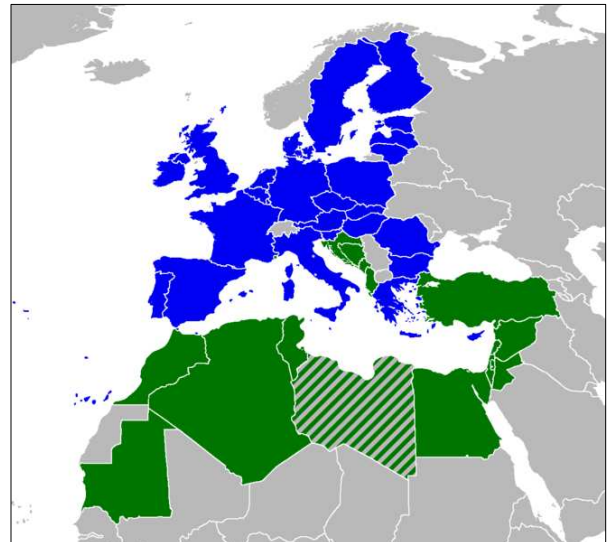
Il apparaît également que le processus d'élargissement à la Turquie fait face à trois autres défis : d'abord, la crise économique internationale pourrait menacer le redressement économique remarquable des dernières années ; ensuite, les crises au Caucase et au Moyen-Orient soulignent l'importance géostratégique de la Turquie et son rôle modérateur dans la région ; enfin, la crise des institutions et du projet de l'Union européenne expliquent la prudence et l'exigence des Etats membres dans un processus où les peuples vont décider.

Extrait de « Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 décembre 2008. **RAPPORT D'INFORMATION DÉPOSÉ PAR LA COMMISSION CHARGÉE DES AFFAIRES EUROPEENNES, sur le processus de réforme et d'adhésion à l'Union européenne de la Turquie** »

L'Union pour la Méditerranée, dont l'appellation officielle est « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée », est une organisation internationale intergouvernementale à vocation régionale. Elle est fondée à l'initiative du président de la République française Nicolas Sarkozy le 13 juillet 2008 dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. Cette organisation se coule dans la structure du processus de Barcelone.

Le processus de Barcelone a été lancé en novembre 1995 et a donné naissance à une alliance reposant sur les principes de l'appropriation commune, du dialogue et de la coopération. La déclaration de Barcelone, faite à l'issue du sommet constitutif, énonce les principaux objectifs de ce partenariat : construire ensemble un espace de paix, de sécurité et de prospérité partagée. Pour y parvenir, elle prévoit des actions dans les domaines politique, économique, financier, culturel et social. Euromed est fondé sur les rapports de paix entre ces Etats qui ont des intérêts communs ainsi qu'un long passé d'échanges mutuels. Au niveau économique, le processus vise à l'instauration d'un marché de libre-échange en 2010, adoptant sans ambiguïté une perspective libérale. Cet objectif a été réaffirmé lors du sommet de Barcelone de 2005. En 2005, l'immigration et la lutte contre le terrorisme sont devenus les domaines prioritaires du partenariat.

Les autorités turques se montrent sceptiques face aux deux buts inavoués de la création de l'UPM, arrêter les flux migratoires des pays du Sud vers l'UE et écarter la Turquie des négociations d'adhésion à l'Union Européenne, tout en lui offrant une contrepartie.



En bleu, les Etats-membres de l'UE, en vert les autres Etats-membres, hachuré Etat observateur.

D'après Collectif, 2008, Union pour la Méditerranée, http://fr.wikipedia.org/wiki/Union_m%C3%A9diterran%C3%A9enne, janvier 2009

L'ancien président Jacques Chirac a indiqué que l'adhésion de la Turquie était « son vœu le plus cher », allant ainsi à l'encontre de la majorité des Français, d'après des sondages.

D'après « Même seul, Chirac reste défenseur de l'adhésion », *Libération*, 30 septembre 2005

Parlement, question de la période de session de décembre 2008 posée par Georgios Toussas

Objet: Embargo inacceptable de la Turquie à l'égard de la République de Chypre

Le gouvernement turc continue à interdire de manière provocatrice, non seulement aux navires et aéronefs immatriculés à Chypre, mais aussi aux navires et aéronefs qui ont précédemment relâché dans des ports ou atterri dans des aéroports de la République de Chypre, de pénétrer dans son espace aérien, d'atterrir et de mouiller dans des aéroports et ports de Turquie. La décision du Conseil de geler les chapitres *ad hoc* des négociations d'adhésion avec la Turquie s'est révélée insuffisante jusqu'à présent puisque les autorités turques persistent dans leur comportement provocateur, sans modifier en rien leur attitude: la délégation de la Commission des transports et du tourisme du Parlement européen a pu le constater elle-même au cours de sa visite à Chypre. Cet inacceptable embargo de la Turquie est une violation flagrante des principes du droit international: la provocation est plus éhontée encore si l'on se souvient que la Turquie continue à occuper militairement la moitié du territoire de la République de Chypre.

Entretien paru in Questions internationales, La Turquie et l'Europe, n° 12, mars-avril 2005, pp. 71-73.

Quelles sont, selon vous, les raisons qui poussent la Turquie à souhaiter devenir membre de l'Union européenne ?

Sylvie Goulard – Les Turcs se sentent européens et aspirent à nous rejoindre, c'est indéniable ; mais nos dirigeants les ont encouragés en leur donnant de faux espoirs depuis quarante ans. Ils ont nié la géographie, passant outre le fait que 97 % du territoire turc est en Asie, comme 89 % de sa population.

QI – Quelles sont alors, selon vous, les raisons qui conduisent certains à rejeter cette candidature ?

Sylvie Goulard – Ma position est très pro-européenne ; elle n'est pas fondée sur la peur mais sur ma conviction que nous devons conserver une ambition politique pour l'Union européenne. D'où mes quatre raisons de rejeter ce projet :

- la Turquie n'est pas en Europe ; or nous ne pouvons plus éluder la question des frontières ; c'est nécessaire à la cohésion interne de l'Union européenne ;
- les citoyens n'ont pas été associés au processus de décision et y sont défavorables ou, du moins, s'interrogent ; or on ne peut pas faire l'Union de force, contre la volonté des peuples ;
- l'Union n'a pas des institutions conçues pour accueillir un pays aussi grand, aussi peuplé et différent ;
- les États favorables à sa candidature veulent réduire le budget, or une stabilisation durable de la zone exigerait des sommes considérables. Bref, dans ces conditions, cela ne « marchera pas ».

QI – Considérez-vous le fait que l'Union deviendrait frontalière de pays comme l'Arménie, l'Iran, l'Irak, la Syrie serait pour elle un avantage ou un inconvénient ?

Sylvie Goulard – Un inconvénient majeur : nous ne serions plus des tiers pouvant offrir leurs bons services mais partie prenante. Or la Turquie a eu des rapports difficiles avec certains voisins et a encore un conflit ouvert avec l'Arménie ou l'Irak à propos du Kurdistan. Elle contrôle l'eau de la région.

QI – Quels problèmes entraîne à vos yeux la participation à l'Union d'un État dont la population est à majorité musulmane ?

Sylvie Goulard – Aucun directement, l'Union européenne n'étant pas confessionnelle et ne devant pas l'être, mais il ne faut pas croire non plus que l'hétérogénéité ne complique pas les choses. L'Union repose sur la confiance qui est lente à naître quand on se connaît mal et qu'on ne partage pas la même histoire longue. Sans parler des questions liées au statut des femmes, à la laïcité, qui ne sont pas mineures dans des démocraties modernes tendant à établir l'égalité des droits. Accepter que les femmes portent un voile y compris dans la sphère publique, c'est placer une certaine conception de la liberté religieuse au-dessus d'autres principes fondamentaux, parmi lesquels l'égalité hommes/femmes. Pour moi, c'est un recul par rapport à la Déclaration de 1789. Or la laïcité, traditionnellement portée par le kémalisme, pourrait être affaiblie par l'entrée de ce pays dans l'Union européenne. Même le journal pro-turc *Financial Times* a exprimé des doutes (édition du 4 décembre 2004) et le Premier ministre R. C. Erdoğan a affirmé avoir envoyé ses filles aux États-Unis parce qu'elles ont la « liberté d'être voilées ». Peut-on voir en lui un garant de la laïcité ?

LIBERTE D'EXPRESSION

L'expression pacifique des opinions restait soumise à certaines restrictions, dans la pratique et dans le droit. Des avocats, des journalistes, des défenseurs des droits humains et d'autres personnes ont été la cible de manœuvres de harcèlement, de menaces, de poursuites injustifiées et d'agressions physiques. Un nombre croissant d'actions en justice ont été introduites en vertu de l'article 301 du Code pénal – qui érige en infraction le « *dénigrement de l'identité turque* » – en dépit des critiques qu'il a suscitées aux niveaux national et international.

- Le journaliste et défenseur des droits humains Hrant Dink a été abattu le 19 janvier. Il avait fait l'objet de poursuites au titre de l'article 301 et le tueur présumé aurait déclaré avoir tiré sur lui parce qu'il « *dénigrait l'identité turque* ». L'assassinat du journaliste a été suivi d'une démonstration de solidarité sans précédent, puisqu'on estime que 100 000 personnes ont assisté aux obsèques. Au terme de l'enquête de police diligentée pour élucider l'affaire, un certain nombre de suspects ont été présentés à la justice, mais la piste de la culpabilité des services de sécurité n'a pas été examinée. En octobre, Arat Dink, le fils du journaliste assassiné, et Sarkis Seropyan, respectivement rédacteur en chef adjoint et propriétaire de l'hebdomadaire turco-arménien *Agos*, ont été déclarés coupables d'infraction à l'article 301 et condamnés à une peine de douze mois d'emprisonnement avec sursis.

- Deux Turcs et un Allemand qui travaillaient pour une maison d'édition chrétienne à Malatya ont été tués en avril. D'après les informations disponibles, ils ont tous les trois eu les pieds et les poings liés et ont été égorgés. Le procès des personnes inculpées dans cette affaire s'est ouvert en novembre.

L'article 216 du Code pénal, qui érige en infraction le fait d'inciter à l'inimitié ou à la haine, a été appliqué de manière arbitraire et excessivement restrictive.

- En novembre, l'avocate Eren Keskin a été condamnée à douze mois de prison pour avoir prononcé le mot « *Kurdistan* ». Sa peine a par la suite été commuée en une amende de 3 300 nouvelles livres turques (environ 1 600 euros).

Extrait de Amnesty international « Turquie, Rapport 2008 », <http://www.amnesty.org/fr/region/turkey/report-2008>, janvier 2009

Parlement, question posée par Vittorio Agnoletto, 2008

Objet: Turquie, nouvelle condamnation de Leyla Zana, Prix Sakharov 1995

La lauréate du prix Sakharov du Parlement européen en 1995, M^{me} Leyla Zana, personnalité politique importante du monde kurde en Turquie, a été à nouveau condamnée à dix ans de prison par le tribunal de Diyarbakir pour certaines de ses déclarations politiques au cours de réunions publiques en Turquie et même dans ses interventions auprès du Parlement européen. Il s'agit manifestement d'un délit d'opinion qui, dans tout pays de l'Union européenne, n'aurait pas même donné lieu à une mise en examen.

« L'Allemagne, dont le gouvernement a été l'un des plus favorables à la candidature de la Turquie, est par ailleurs son principal partenaire commercial. Le volume des échanges bilatéraux, d'une valeur annuelle de 14 milliards d'euros, a plus que doublé au cours des dix dernières années. Près de 14 % des exportations turques sont absorbés par le marché allemand, tandis que 17 % des exportations allemandes prennent la direction de la Turquie. Près de 1100 entreprises allemandes sont aujourd'hui établies en Turquie, et plus de 3 millions de touristes allemands visitent la Turquie chaque année. Sur 2.5 millions de Turcs vivant en Allemagne, 600 000 ont obtenu la nationalité allemande. »

Extrait de KAFYEHE Ch., 2006, L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne : enjeux et état du débat, in *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°1933-1934, Bruxelles, 72 p.

« Il existe aussi une opposition à l'adhésion turque. Le pays serait trop islamique. (...) par commodité, on oublie que la Turquie n'est absolument pas un état islamique. Mieux encore, dans les bâtiments officiels, les écoles publiques, (...) les foulards sont simplement interdits. « Trop islamique n'est donc pas un argument. Sinon, les libéraux français pourraient trouver les Polonais beaucoup trop catholique. Si, pendant ses temps libres, l'on croit en Dieu, en Allah ou à la rigueur dans les trolls et les nains, ça n'a rien à voir avec l'Union européenne qui, par définition, se base sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, un principe que la Turquie remplit de manière plus conséquente que la plupart des Etats membres actuels. » Hendrick Vos, 2004 in *Dossier didactique, L'Europe sous la loupe*, Représentation en Belgique de la Commissions européenne, p. 42

«Le Royaume-Uni est également un partisan déclaré de l'adhésion turque.

La situation interne du Royaume-Uni est très différente de celle de la France et de l'Allemagne : ni au sein du parti au pouvoir, ni dans l'opposition, ne se manifeste d'objection à l'encontre de la position officielle de soutien à la candidature turque. La position du gouvernement britannique est dès lors beaucoup plus solide. À côté des avantages stratégiques que la Turquie présente, les raisons de l'attitude britannique se trouvent également dans une vision particulière de la nature de l'Union européenne et dans les liens privilégiés entretenus avec les États-Unis. Le Royaume-Uni est favorable à une évolution de l'Union vers une entité de nature plus économique que politique. L'adhésion turque, vue dans ce contexte, favorise cette direction : « L'Union européenne se fonde sur des valeurs et des principes communs, et non pas sur une culture ou une religion spécifique. (...) On en déduit que les traditions culturelles et religieuses de la Turquie seront une contribution positive à la diversité de l'Union européenne. » Selon le Premier ministre Tony Blair, l'Union européenne doit manifester clairement le pluralisme et la tolérance, notamment en faisant en sorte que la candidature d'Ankara soit soutenue par tous - « Nous devons remplir nos engagements à l'égard de la Turquie, nous devons clairement indiquer que la Turquie sera traitée comme n'importe quel autre candidat » -, avant d'ajouter que l'UE « bénéficierait énormément de l'intégration d'un pays doté d'un tel potentiel - un allié essentiel, membre de l'OTAN et se situant au carrefour des Balkans, du Moyen-Orient et du Caucase ». Londres et Ankara sont d'importants partenaires commerciaux : au moment de ces déclarations, en 2002 déjà, le Royaume-Uni était la troisième destination des exportations turques et la sixième source d'importations d'Ankara ».

Extrait de KAFYEHE Ch., 2006, L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne : enjeux et état du débat, in *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°1933-1934, Bruxelles, 72 p.

«Le récent élargissement de l'UE est une véritable réussite et témoigne de l'attrait du modèle européen. La politique agricole commune et le développement rural sont deux éléments très importants de ce modèle. Dans ce domaine, l'élargissement est synonyme de nouveaux enjeux et d'une concurrence accrue pour les anciens états membres, comme pour les nouveaux. Mais il ouvre aussi d'immenses perspectives. Concrètement, il se traduit par des échanges plus nombreux, un choix plus vaste de produits, des produits alimentaires plus sûrs et de meilleure qualité, et des communautés rurales plus solides. Le processus d'élargissement dans le domaine de l'agriculture et du développement rural peut être géré de manière à ce que tout le monde y gagne.»

Mariann Fischer Boel, commissaire responsable de l'agriculture et du développement rural, 2008

Presqu'île de l'Asie, l'Europe n'a pas de frontière naturelle

Aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, la géographie fut souvent appelée à la rescousse pour définir des frontières naturelles, assise des dispositifs nationaux (...). Depuis, la géographie a largement pris ses distances avec cette tâche. Dans le *dictionnaire des mots de la géographie*, rédigé sous la direction de Roger Brunet, Hervé Théry rappelle fort à propos que « il a été abondamment prouvé que la théorie des frontières naturelles est une construction politique et intellectuelle ».

L'Europe illustre pertinemment cette remarque. Naturaliste, explorateur et cartographe, Alexander von Humboldt (1769-1859) dénommait l'Europe « *presqu'île de l'Asie* ». Et en effet, un seul continent, l'Eurasie, fait sens eu regard de la tectonique des plaques. Qui plus est, les délimitations « naturelles » du subcontinent européen apparaissent conventionnelles et fluctuantes au gré des reconstructions politiques de son espace.

Ainsi, la limite conventionnelle avec l'Asie, l'Oural, n'a rien d'une barrière. Culminant à 1895 mètres, la chaîne est certes longue (2000 km) mais étroite et aisée à franchir. (...) Tout comme les montagnes, la frontière maritime ne résiste pas bien à l'analyse. Le détroit du Bosphore, séparant les rives européenne et asiatique d'Istanbul, ne mesure que 550 mètres en son point le plus resserré. La Méditerranée elle-même, si elle marque la frontière avec un autre continent, offre avec le détroit de Gibraltar (15 km) un passage nettement plus étroit que celui qui sépare les Européens « insulaires » des « continentaux » (39 km par l'Eurotunnel). L'intensité des échanges entre les rives de la Méditerranée tout au long de l'histoire n'a eu de cesse d'entrelacer civilisations et frontières. (...)

On retiendra que s'il faut chercher une réponse à la question des frontières, c'est du côté des constructions des sociétés humaines qu'il convient de le faire.»

D'après Geppert A., 2007, Quelles sont les frontières de l'Europe ? in *L'Union européenne et ses espaces de proximité*, Bruylant, pp 326-327.

« L'entrée de la Turquie résoudrait non seulement les problèmes entre les deux parties de Chypre, mais aussi les tensions résiduelles entre Ankara et Athènes. Certains différends territoriaux complexes pourraient être résolus si la libre circulation entre les deux pays (selon les dispositions prévues par la législation communautaire) devenait effective.

La Grèce se trouve en situation de mobilisation militaire depuis 1974, année de l'invasion de Chypre, et elle est un des derniers pays en Europe qui prévoit le service militaire obligatoire pour tous les citoyens masculins. Les dépenses et les efforts de contribution à la défense sont de moins en moins populaires dans le pays. L'entrée de la Turquie dans l'Union permettrait au gouvernement grec de diminuer radicalement des efforts devenus impopulaires en la matière.

Vu les potentialités économiques qu'un partenariat avec la Turquie voisine offre depuis la stabilisation de la situation de Chypre, la Grèce est devenue une des meilleures alliées d'Ankara dans sa marche vers Bruxelles. Un communiqué de presse publié par l'ambassade de Grèce en France, le 23 septembre 2000, annonçait la nouvelle ère qui s'ouvrirait dans les relations greco-turques après la décision de la Grèce de lever son veto lors du Sommet européen d'Helsinki. Depuis 2000, et depuis l'entraide qui s'était instaurée entre les deux pays suite aux tremblements de terre qui avaient frappé la mer Égée en 1999, les accords bilatéraux se sont développés, surtout en matière d'environnement, d'immigration, de marine marchande et de lutte contre le trafic de drogue.

La Grèce a compris qu'elle a beaucoup plus à gagner qu'à perdre dans la démarche d'eupéanisation de la Turquie. Malgré le pessimisme de certains, les relations bilatérales entre ces deux pays ont fait d'énormes progrès et la perspective de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne y a joué un grand rôle. Les avantages que les deux pays pourraient tirer d'une appartenance commune à l'Europe ont eu raison de siècles de rivalité. La position d'Athènes est importante pour les autres pays de l'Union, eu égard au passé, et le soutien de la Grèce est d'autant plus important qu'il représente aussi, de façon presque automatique, la position de Chypre. »

Extrait de KAFYEKE Ch., 2006, L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne : enjeux et état du débat, in *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°1933-1934, Bruxelles, 72 p.

Turquie 2001 (Commentaire au parlement européen, 2008)

Le parlement turc révisé un paragraphe du code civil qui mentionnait déjà l'égalité des droits pour les femmes. Selon le nouveau texte, elles n'ont plus besoin de l'autorisation de leur mari pour travailler hors du foyer. Les femmes mariées jouissent désormais de droits de propriété et peuvent garder leur nom de jeune-fille si elles le souhaitent. Elles peuvent entamer une procédure de divorce si leur mari commet l'adultère, et ont droit dans ce cadre à une pension alimentaire et à un dédommagement.

« L'appartenance à l'Europe est considérée en Turquie comme évidente. L'intégration de l'Union européenne serait l'ultime étape d'une lente mais inexorable avancée turque vers l'Ouest : géographique d'abord avec la migration historique des peuples turcs, politique ensuite sous l'impulsion de Mustapha Kémal, Atatürk. Les articles portant sur les relations entre la Turquie et l'Europe communautaire reviennent tous sur l'accord d'association signé dès 1963 et sur l'ancrage de la Turquie moderne à l'Occident via sa participation au Conseil de l'Europe, à l'OCDE et à l'OTAN. La candidature de la Turquie à l'Union européenne et son intégration sont souvent présentées comme une issue logique des relations établies de longue date. »

Extrait de Visier C., 2006, Points de vue turcs sur l'Union européenne, in *Les défis d'une adhésion de la Turquie à l'Union européenne*, Bruylant, Bruxelles, p. 127

L'association Turquie Européenne est née en avril 2004 d'une initiative citoyenne de Français, d'origine turque ou non, excédés de voir leur parole confisquée par les élites politiques ou médiatiques. Celles-ci, sur la foi de sondages d'opinions douteux, affirment abusivement que les citoyens européens ne veulent pas de la Turquie dans l'Union Européenne.

Nous affirmons que la méconnaissance de la Turquie en Europe est telle que ces sondages sont, dans l'état actuel des choses, sans aucune signification.

Nous insistons sur le fait que nombres d'arguments avancés par les opposants à l'adhésion sont des préjugés, des idées reçues et souvent même des mensonges éhontés.

Nous constatons que la Turquie est le nouveau "bouc émissaire" des eurosceptiques, euphémisme qui désigne en fait les éternels opposants à l'Union et leurs héritiers qu'ils soient souverainistes, nationalistes ou tout simplement xénophobes.

Turquie Européenne a pour volonté de rassembler tous les partisans de l'adhésion de la Turquie quelle que soit leur origine, pourvu qu'ils adhèrent à notre charte.

Entretien paru in Questions internationales, La Turquie et l'Europe, n° 12, mars-avril 2005, pp. 71-73.

Quelles sont, selon vous, les raisons qui poussent la Turquie à souhaiter devenir membre de l'Union européenne ?

Michel Rocard – Il existe un tropisme historique de la Turquie à l'égard de l'Europe. Déjà sous les derniers sultans, l'élite turque était fortement européanisée. Mais la véritable origine de cette attirance, c'est la révolution kémaliste. Atatürk a procédé à des réformes immenses inspirées par l'Europe. Avec lui, la Turquie a intégré l'idée selon laquelle la modernité était en Europe. L'adhésion à l'Union européenne apparaît donc aux yeux des Turcs comme le prolongement naturel de cette idée et de leur histoire.

QI – Quelles sont alors, selon vous, les raisons qui conduisent certains à rejeter cette candidature ?

Michel Rocard – Beaucoup de Français et d'Européens en général vivent mal l'Europe qu'ils accusent d'être complice d'une mondialisation mal maîtrisée, synonyme de licenciements, de restructurations et de délocalisations. Il leur semble donc que tout ce qui concerne l'Union européenne doit être combattu. L'adhésion de la Turquie leur apparaît d'abord comme un pas supplémentaire vers cet espace dérégulé qu'ils redoutent. Il me semble au contraire que l'Union européenne est peut-être en train de construire un outil politique et juridique permettant de maîtriser la mondialisation. Ensuite, le fait que la Turquie soit musulmane inquiète. Les adversaires de la candidature turque ne l'expriment pas toujours ouvertement mais l'argument est sous-jacent. Pourtant, il existe une vraie tradition laïque en Turquie.

QI – Quels problèmes entraîne à vos yeux la participation à l'Union d'un État dont la population est à majorité musulmane ?

Michel Rocard – Il y a un argument qui devrait rassurer les Européens : en Turquie, la population est aussi attachée à sa foi qu'à la laïcité. Certes, il a toujours existé un réel divorce entre les élites occidentalisées et laïques et le peuple profondément religieux. Mais quand un parti religieux a accédé au pouvoir il y a quelques années et tenté de remettre en cause certains aspects de la laïcité, l'armée l'a rapidement poussé vers la sortie et a obtenu sa dissolution. Or, le peuple qui l'avait porté au pouvoir n'a pas réagi face à cette dissolution. On a donc bien la confirmation que, en Turquie, la laïcité est profondément ancrée dans les mœurs et dans la culture populaire.

Les leaders du parti issu de la mouvance islamique actuellement au pouvoir [le Parti de la justice et du développement, AKP] l'ont bien compris : leur programme préconise davantage (autant ?) l'arrimage à l'Europe que le retour à des préceptes religieux.

QI – Considérez-vous le fait que l'Union deviendrait frontalière de pays comme l'Arménie, l'Iran, l'Irak, la Syrie serait pour elle un avantage ou un inconvénient ?

Michel Rocard – Sur la question des frontières, je souhaiterais évoquer le changement de nature de l'Europe qui est à mon sens la clé de l'affaire.

L'Union européenne est un modèle de société dont la puissance peut lui permettre de créer dans le champ économique et financier la loi du monde. Son mode de fonctionnement est le droit. Dans le même temps, l'Union est également la seule organisation politique qui n'a pas de territoire et n'a pas de moyens de défense. Le concept de frontière dans cette logique n'est pas pertinent.

L'Europe est un être juridique plus qu'un espace. L'Union est un vecteur de réconciliation entre les pays européens. En permettant d'étendre une zone de paix et de prospérité aux confins de zones sous tension, l'adhésion de la Turquie représente un indéniable avantage.